

et son lieutenant general civil et criminel au siege de la prevosté et admirauté de Québec accompagné de Me Joseph Prieur procureur du Roy commis et Florent de la Cetierre nostre commis greffier et en la présence de Me George Renard Duplessis Jean Leger de la Grange commandant le navire le Pembrock Gallay et Claude Poperet principaux armateurs nous avons procédé à l'inventaire des effaits contenus au dt. navire en la manière qu'il en suit.

Sçavoir

Dans la depeence sous les cuisines où nous avons trouvé la meme morue comprise dans nostre inventaire du sieze de ce mois.

Du dit lieu nous avons . . . l'entre deux ponts où nous avons aussy trouvé les morues et saulmons compris en nostre dit inventaire susdatté.

Et de là à la Ste barbe laquelle après nous avoir été ouverte c'est trouvé remplie de morue seiche audessous de laquelle est la soulte aux poudres dans laquelle c'est trouvé treize barils desquels le dt. sieur de la Grange a desclaré y en avoir six appartenant à l'armement et les sept autres dependants de la prise deux desquels sont vindange.

Item c'est trouvé un coffre d'arme dans lequel c'est trouvé dix-huit sabres et dix-huit fusils dependans de la d. prise.

Un coffre de chirurgie dans lequel il y a quelque medicamens anglais.

Environ trante livres de meche et quatre garde feu de bois et quatorze escouvillons de corde.

Ensuitte de quoy avons fait ouvrir le premier panneau sous lequel il ne cest trouvé que de la morue sceche.

Nous avons aussy fait ouvrir un autre panneau sur le milieu du d. navire sous lequel ne c'est aussy trouvé que de la